

CALENDRIER DES EXAMENS 2018-2019

Professeurs affiliés à l'École de musique Vincent-d'Indy

MATIÈRES THÉORIQUES								
2018-2019	Solfège ¹	Dictée	Théorie	Littérature 1	Littérature 2	Harmonie Examen complet	Harmonie 1	Harmonie 2
Le dimanche 9 décembre	Tous les niveaux	5 ^e à 9 ^e année						
Le samedi 15 décembre				7 ^e à 9 ^e année	7 ^e à 9 ^e année	7 ^e et 8 ^e année	9 ^e année	9 ^e année
Le dimanche 5 mai	1 ^{re} à 9 ^e année	1 ^{re} à 9 ^e année	1 ^{re} à 6 ^e année	7 ^e à 9 ^e année	7 ^e à 9 ^e année	7 ^e et 8 ^e année	9 ^e année	9 ^e année

INSTRUMENT ¹		
À TOUTES CES DATES, LES ÉLÈVES PEUVENT PRÉSENTER DES EXAMENS COMPLETS OU PARTIELS		
2018-2019	PIANO	AUTRES INSTRUMENTS
Le dimanche 9 décembre	Tous niveaux	Tous instruments Tous niveaux
Le samedi 11 mai en après-midi	6 ^e à 9 ^e année	-
Le samedi 25 mai	Tous niveaux	Tous instruments Tous niveaux
Le samedi 1^{er} juin	Tous niveaux	Violon Tous niveaux

¹ N. B. : L'examen de solfège peut être fait le 5 mai 2019 ou lors des examens à l'instrument.

EXAMENS DE MATIÈRES THÉORIQUES

HORAIRE

LE DIMANCHE 9 DÉCEMBRE 2018	Heure	Local	Année	Examen
	9 h	450	5 ^e	Dictée
	9 h 30	450	6 ^e	Dictée
	10 h	450	7 ^e	Dictée
	11 h	450	8 ^e	Dictée
	11 h 30	450	9 ^e	Dictée
	À déterminer	421	1 ^{re} à 9 ^e	Solfège
LE SAMEDI 15 DECEMBRE 2018	Heure	Local	Année	Examen
	9 h 30	450	7 ^e et 8 ^e	Harmonie (complet) Littérature musicale 1 et 2
	9 h 30	450	9 ^e	Harmonie 1 et 2 Littérature musicale 1 et 2
LE DIMANCHE 5 MAI 2019	Heure	LOCAL	Année	Examen
	9 h	431	1 ^{re}	Théorie et dictée
	10 h	431	2 ^e	Théorie et dictée
	11 h	431	3 ^e	Théorie et dictée
	9 h	441	4 ^e	Théorie et dictée
	10 h 30	441	5 ^e	Théorie et dictée
	10 h	438	6 ^e	Dictée et théorie
	9 h	438	7 ^e	Dictée
	9 h 30	450	7 ^e et 8 ^e	Harmonie (complet) Littérature musicale 1 et 2
	9 h 30	450	9 ^e	Harmonie 1 et 2 Littérature musicale 1 et 2
	À déterminer	421	1 ^{re} à 9 ^e	Solfège
	Heure	LOCAL	Année	Examen
	13 h	431	1 ^{re}	Théorie et dictée
	14 h	431	2 ^e	Théorie et dictée
	15 h	431	3 ^e	Théorie et dictée
	13 h	441	4 ^e	Théorie et dictée
	14 h 30	441	5 ^e	Théorie et dictée
	14 h	438	6 ^e	Théorie et dictée
	13 h	438	8 ^e	Dictée
	13 h 30	438	9 ^e	Dictée
	À déterminer	421	1 ^{re} à 9 ^e	Solfège

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DROITS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS

2018 2019	Solfège	Dictée	Théorie	Harmonie	Littérature	Examen d'instrument : Technique	Examen d'instrument : Interprétation	Examen d'instrument partiel*	Examen d'instrument complet
1 ^{re}	10 \$	15 \$	20 \$					4 \$ par bloc	35 \$
2 ^e	10 \$	15 \$	20 \$					4 \$ par bloc	35 \$
3 ^e	10 \$	15 \$	20 \$					4 \$ par bloc	35 \$
4 ^e	10 \$	15 \$	25 \$			20 \$	25 \$	5 \$ par bloc	45 \$
5 ^e	10 \$	15 \$	25 \$			20 \$	25 \$	5 \$ par bloc	45 \$
6 ^e	10 \$	15 \$	30 \$			30 \$	35 \$	7,50 \$ par bloc	65 \$
7 ^e	10 \$	15 \$		30 \$	20 \$	30 \$	35 \$	7,50 \$ par bloc	65 \$
8 ^e	10 \$	20 \$		30 \$	20 \$	35 \$	55 \$	10 \$ par bloc	90 \$
9 ^e	10 \$	20 \$		20 \$	20 \$	35 \$	55 \$	10 \$ par bloc	90 \$
PL						90 \$		10 \$ par bloc	90 \$
AEEP	INTERPRÉTATION : 55 \$					PROGRAMME D'ÉLÈVE : 90 \$			145 \$

DATES LIMITES D'INSCRIPTION :

- EXAMENS DE DÉCEMBRE : 9 novembre 2018
- EXAMENS DE MAI ET DE JUIN : 1^{er} avril 2019

EXAMENS À DOMICILE

- L'École peut envoyer un juge à domicile si un enseignant inscrit un minimum de 10 élèves. Des frais de déplacement de 0,45 \$ par kilomètre, à partir de l'École de musique Vincent-d'Indy et jusqu'au lieu des examens, et les frais pour les repas, s'il y a lieu, seront chargés au professeur.
- Pour envoi des examens théoriques, les frais de poste seront chargés au professeur.

FRAIS ADDITIONNELS

- *10 \$ de frais administratifs lors d'une inscription à un examen partiel.
- 20 \$ pour tout changement de date d'examen avant le 1^{er} mai et **40 \$** après le 1^{er} mai.
- 20 \$ pour approbation de pièces non au programme (avant le 15 novembre ou le 1^{er} avril).
- 15 \$ pour réimpression d'un bulletin.
- 20 \$ pour chèque sans provision.
- 40 \$ pour examen spécial pour raison sérieuse : maladie, hospitalisation, décès, voyage de classe.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- L'ensemble des frais à payer par les professeurs à l'École seront facturés par le service des finances de l'École de musique Vincent-d'Indy. Après l'envoi de votre inscription en ligne **vous recevrez une facture de l'École de musique Vincent-d'Indy.**
- Le paiement peut être fait en argent comptant, par virement bancaire ou par chèque. Le chèque doit être libellé à l'ordre de **l'École de musique Vincent-d'Indy.**
- Chaque enseignant devra payer les frais pour **l'ensemble** de ses élèves.

CONDITIONS D'ANNULATION :

- En cas d'annulation, les frais d'examens ne sont pas remboursables.
- Un examen annulé pour cause de maladie pourra être repris sans frais additionnels sur présentation d'un billet médical.